

Karl Olive

Maire de Poissy

Vice-président du Conseil départemental des Yvelines

2^e Vice-président de la communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise

20 mai / 2019



TROISIÈME JOURNÉE SANS POIDS LOURDS LE JEUDI 23 MAI

La Ville renouvelle ce jeudi 23 mai son opération visant à interdire la circulation des camions en transit dans la cité saint Louis.

Après la première journée sans poids lourds le 31 mai 2018, la deuxième, le 18 octobre 2018 avait marqué une nette amélioration : de 70% de camions en transit (194 sur 275), le taux était passé à 58% (145 sur 250).

Alors que la circulation des véhicules de +3,5 tonnes en transit est désormais interdite sur l'ensemble des voies communales (voir le plan ci-après), et que l'année 2019 est placée sous le signe de l'éco-responsabilité à Poissy la mobilisation se poursuit ce jeudi 23 mai.

« A travers cette nouvelle Journée nous démontrons notre détermination à agir contre la saturation du trafic et les multiples nuisances générées par l'afflux de poids lourds qui n'ont rien à faire dans Poissy (pollution, bruit, insécurité routière), affirme le maire de Poissy Karl Olive. C'est aussi le sens de l'interdiction des rues pisciacaïses aux +3,5t. Et nous allons sensibiliser le conseil départemental pour qu'à terme Poissy devienne une ville sans poids lourds de plus de 19 tonnes en transit. Il en va de la santé des Pisciacaïses et de l'attractivité du territoire. »

L'ORGANISATION DE LA JOURNÉE

La circulation des poids lourds de plus de 3,5 tonnes sera interdite, sauf desserte locales, sur plusieurs routes départementales traversant Poissy jeudi 23 mai. Des barrages filtrants tenus par la police municipale, accompagnés d'élus et de bénévoles, seront mis en place aux principaux points d'accès à la ville. Les véhicules en infraction avec les arrêtés municipaux seront invités à rebrousser chemin

RD30, sur l'avenue de Pontoise

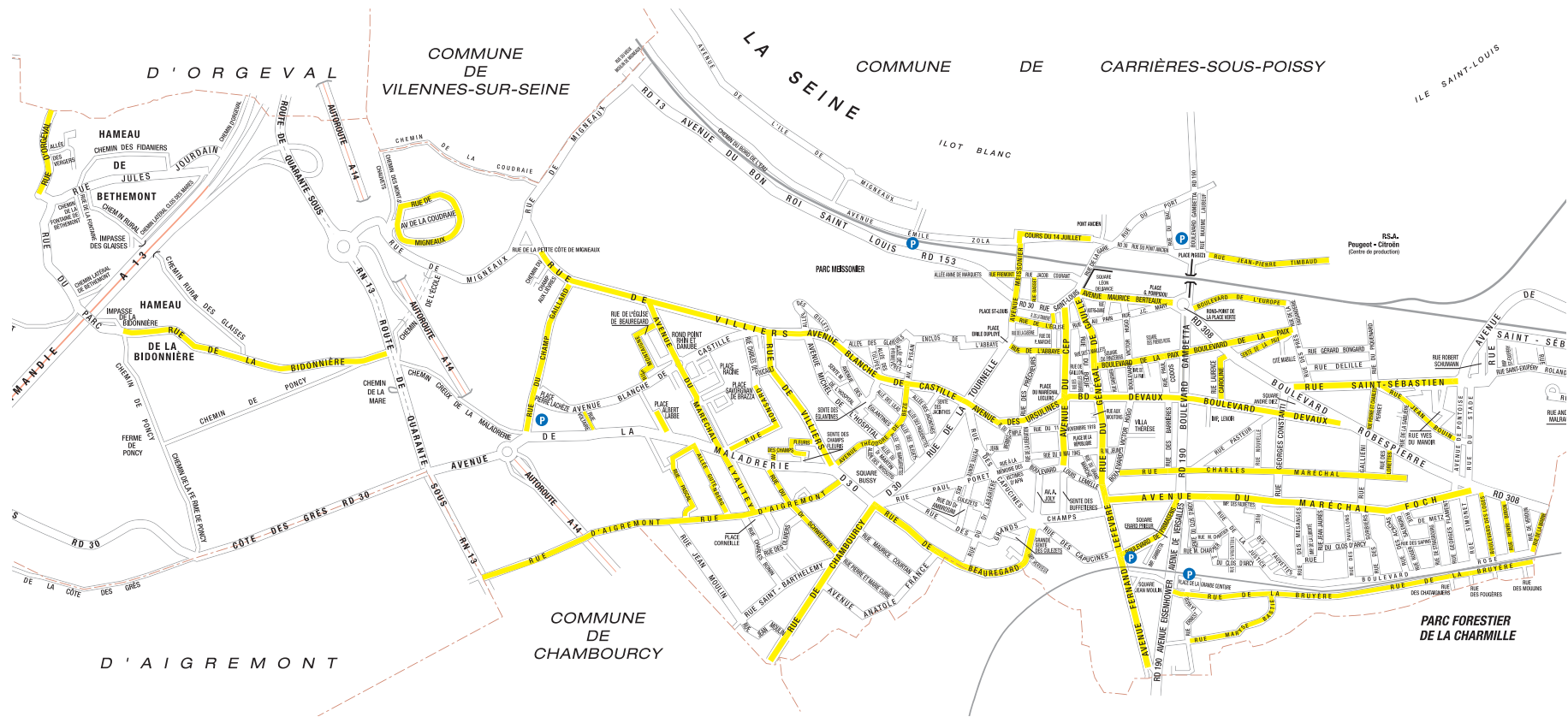
Les poids lourds en provenance d'Achères et souhaitant se diriger vers le centre-ville de Poissy devront repartir en direction de RD184 (axe Conflans-Sainte-Honorine – Saint-Germain-en-Laye).

RD308, sur le boulevard Robespierre

Les camions en provenance de la RD184 d'Achères et souhaitant se diriger vers le centre-ville de Poissy devront repartir en direction d'Achères depuis le carrefour Boulevard Robespierre / Avenue de Pontoise.

RD30, sur l'avenue de la Maladrerie

Les poids lourds en provenance de la RD113 devront faire demi-tour depuis le rond-point de l'A14.



Les poids lourds de +3,5t interdits dans 44 rues pisciacaïses

Dans la continuité des journées sans poids lourds menées par la Ville de Poissy en 2018, la circulation des véhicules de plus de 3,5 tonnes est progressivement interdite (sauf livraison) dans 44 rues pisciacaïses. L'arrêté pris le 25 octobre 2018 a pour but de canaliser le trafic des poids lourds sur les routes départementales, RD30 (avenue de la Maladrerie, rue de la Tournelle, rue Saint-Louis), RD308 (boulevard Robespierre), RD 190 (boulevard Gambetta, avenue Eisenhower), RD153 (avenue du Bon-Roi-Saint-Louis). En interdisant la circulation des camions dans les rues adjacentes et sur quelques grands axes (rue de Villiers, avenue Blanche-de-Castille, avenue Foch, avenue Fernand-Lefebvre, rue de Beauregard), la Ville entend ainsi éviter qu'ils prennent des raccourcis dans Poissy, participant à l'engorgement de la circulation.